

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Nicolas St-Pierre

<https://www.cadre21.org/membres/780517cb82a01b16c830b7ed>

Date d'obtention : 2022-10-25 18:24:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- Que le délais moyen est maintenant de 4 jours.
- La prise en charge est rapide
- Que cette méthode est plus sécurisante pour les jeunes
- C'est facilitant pour les interventions
- Les écoles, le service de police est le directeur des poursuites criminelles et pénales travaillent tous ensemble pur le bien être des jeunes
- Personne ne voit les photos
- Uniformisation des interventions

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

- Je me sentirai en contrôle de la situation
- Ce sera plus rassurant car les démarches sont claires et précises
- Je saurai quand je devrai me référer aux autorités

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Ne jamais au grand jamais regarder les photos
- M'assurer de bien suivre les étapes de la démarche